

Bulletin gratuit d'information de la vie de l'A.A.P.P.M.A. « La Truite du Buëch »



Contact: Jean Pierre CHOFFEL
05140 ASPREMONT
☎ : 04 92 58 61 09 / 06 77 85 83 67



Répartition associative de la pêche dans Le Buëch

OUVERTURE 1^o CATEGORIE
Samedi 8 mars 2025



EDITO

Amis Pêcheurs,

2024 Moins de sécheresse cette année, mais des crues à répétition, pas de manque d'eau à l'AAPPMA « La Truite du Buëch ». Cette année peut être un peu plus de frayères.

Les adoux restent des zones de frayères remarquables qu'il faut protéger, comptage en janvier à dénombré 116 frayères sur l'adoux des Glacières à Aspres sur Buëch, seulement 10 sur l'adoux de la Garenne à Aspremont.

Un nettoyage de ces adoux a été effectué en septembre.

Nous ferons des comptages de frayères en janvier 2025.

Des animations sur le secteur Buëch : Assemblée Générale, Ouverture, Fête de la pêche à Germanette et au Riou, Concours de pêche à la mouche à Germanette, Une manche du Junior Fishing Tour et Séances d'APN pour les jeunes tout au long de l'année. Nous continuerons d'alimenter les **parcours lâchés attractifs** à Aspres, Serres et Riou, en laissant des zones plus sauvages hors ces parcours, de quoi contenter tous les pêcheurs.

Le Plan d'eau de Germanette vient de nous être attribué en Occupation Temporaire pour 7 ans. (1/01/2025 au 31/12/2031)

Je souhaite à tous les pêcheurs et les sympathisants ainsi qu'à leurs familles une :

BONNE ANNEE 2025

Jean Pierre CHOFFEL

Dossiers en cours « La Truite du Buëch »

La pêche : le 9 mars 2024 c'était l'ouverture, les lâchés de truites attractives de la pisciculture fédérale débutent et se déroulent cette année avec quelques modifications en fonction du temps sur les 3 parcours lâchés attractifs. La fermeture a eu lieu le 6 octobre. L'ouverture sera cette année le **8 mars 2025** et la fermeture le **5 octobre 2025**. Réglementation Serre-Ponçon, pêche ouverte toute l'année pour tous poissons.

La Germanette : Ouverture en No-kill et au kilo, gestion par l'AAPPMA « La Truite du Buëch » voir page 3.

Les cartes de pêche : Pas d'augmentations significatives en 2025, nous vous aidons pour la prise de cartes par internet, par nos dépositaires.

Le plan d'eau du Riou : Il est un lieu privilégié de pêche en 2^o catégorie, avec toujours des prises de truites grâce aux déversements mensuels.

La fête de la Pêche et de l'Eau : Germanette et Riou en principe comme d'habitude.

L'Atelier Pêche Nature : « Les Alevins du Buëch » toujours en action pour 2025.

Contrat de rivière et Natura 2000 : Comme dans mon édito nous avons nettoyé les adoux de la Garenne et des Glacières, nous allons compter les frayères en janvier pour savoir si nous avons été efficaces pour la reproduction des truites.

Plan d'eau de la poissonnière : Situé entre Aspres s/ Buëch et Aspremont il est devenu un petit plan d'eau initiation jeunes.

Site Internet : <http://truite.buech.free.fr>, il est à plus 40 000 visites, il donne les informations sur le Buëch et la Germanette.

Un Œil sur le Buëch : La Solarcam de Serres sera changée une autre sera sur Aspremont : <https://www.solarcam.fr/peche5/>

Et un volume : <https://www.vigicrues.gouv.fr/niv3-station.php?CdStationHydro=X103402302&CdEntVigiCru=20&GrdSerie=Q&ZoomInitial=1&CdStationsSecondaires=>

Ce bulletin d'information « La Truite du Buëch » : Il continue à donner les infos locales, il est tiré à 1000 exemplaires.

Téléthon Pêche 2024 : Le 30 novembre formule, « Drive Truite » qui grâce à la dotation de truites de la pisciculture Faure de Châteauvieux, de la Fédération de Pêche et l'AAPPMA la vente a été de **1 783 €** remis à la délégation départementale.

Arrêtés Buëch période de validité: **2023-2024-2025.**

Réserves: Adoux de la Garenne 05140 ASPREMONT -

Pêche à la mouche exclusivement : **Le Grand Buëch :**

De sa confluence avec Chauranne en rive droite à son effleurement avec la RD 1075 - ASPREMONT.

Du « Pont Bleu » sur la RD 1075 à la confluence avec le ruisseau de Montana en rive droite **Saint Julien en Beauchène.**

Riou: Ce Plan d'eau de 2^o catégorie piscicole fait partie du domaine public (soit 1 seule canne autorisée aux possesseurs de la CPMA, pour plus d'une canne, carte Hautes Alpes obligatoire). Ouverture Brochet le 26 avril 2025.

Pêche en bateau sans moteur thermique autorisée, sauf juillet/août -

Pêche à la carpe de nuit autorisée en bordure de la route communale de l'arrivée du ruisseau Riou à l'arrivée du canal de St Sauveur. (du 22 mars au 26 octobre 2025) **La réglementation spécifique est affichée sur place.**

Taille minimale : Truite 20 cm - Brochet fenêtre de capture -60 cm—85 cm
Maxi captures : 6 salmonidés - 2 brochets jour / pêcheur

PÊLE MÊLE 2024



ASSEMBLEE GENERALE 6 février 2024



FÊTE DE LA PÊCHE 1 et 2 juin



JUNIOR FISHING TOUR 28 septembre



P.N. MOUCHE 13 octobre



ADOUX GARENNE 26 septembre



ET



ADOUX GLACIERES 10 octobre



NETTOYAGE 14 novembre



Votre carte de Pêche 2025

AAPPMA La Truite du Buëch

Vous n'avez pas de carte et vous voulez pêcher, vous avez droit à **tout mode de pêche autorisé**, choisissez :

Carte Personne Majeure (membre actif): 80 €

Elle vous autorise à pêcher sur toutes les Hautes Alpes en domaine public ou privé ainsi que sur tout le domaine public de France. (sauf traîne)

Carte Mineur (membre actif): 22 €

Elle donne les mêmes droits aux jeunes de plus de **12 ans** à moins de **18 ans** au 1/01 que la carte Personne Majeure.

Carte Découverte enfant moins de 12 ans: 7 €

Elle donne les mêmes droits aux jeunes de moins de **12 ans** au 1/01 que la carte découverte femme (1 seule ligne).

Carte Découverte femme (membre actif): 41 €

Réservée aux femmes pour qu'elles découvrent la pêche, il leur est autorisé une seule ligne pour tout mode de pêche en 1° ou 2° catégorie sur le secteur où elle a été prise.

Carte Vacances 7 jours: 36 €

Donne les mêmes droits que la carte Personne Majeure pendant 7 jours consécutifs toute l'année.

Carte Journalière (1° et 2°Catégorie): 16 €

Donne les mêmes droits que la carte Personne Majeure pendant 1 jour à choisir, toute l'année.

Carte Offre d'Automne : Comme la carte Personne Majeure, valable du 1° septembre au 31 décembre **40 €**

Les cartes par internet se prennent sur le site : <https://www.cartedepeche.fr>

Vous avez une carte d'un autre département, vous pouvez avoir les mêmes droits que la **carte Majeure**, et acquérir selon la durée de votre séjour une carte touristique qui vous coûtera:

Annuelle **38,80 €**

Hebdo **21,80 €**

Journalière **10,90 €**

Mineurs:

Touristique mineure

- de 12 ans **6,00 €**

12/18 ans **15,80 €**

Découverte Femme :

Touristique **21,80 €**

Offre d'Automne:

1/09 au 31/12 **19,40 €**

PLAN D'EAU DE PECHE VEYNES

Ce plan d'eau est classé en domaine privé AAPPMA. La Gestion est assurée maintenant par l'AAPPMA « L'Amicale des Pêcheurs Veynois » Pour y pêcher il vous faut la carte des Hautes Alpes, la réglementation générale s'y applique.

PLAN D'EAU DE PECHE GERMANETTE

TARIFS 2025 - "La Maison de la Pêche" - GERMANETTE			
PECHE EN NO-KILL (Mouche sans Ardillon)			
Valable	MAJEUR	FEMME/JEUNE	INVALIDE 80%
du 1/01 au 31/12 sauf fermeture programmée calendrier et Art 2	200,00 €		150,00 €
Carte journée No-kill	20,00 €	15,00 €	
Carte 1/2 journée No-kill	15,00 €	10,00 €	
Poisson gardé le Kg uniquement lors ouverture "Maison de la Pêche" 15 €			
Pêche aux appâts naturels « La Maison de la Pêche » ouverte			
Pêche appâts naturel le Kg	Portion : 15 €	Grosses : 16 €	
Vidées supplément la truite	1,00 €		
Location canne + mais	2,00 €		
TOUT POISSON GARDE OBLIGATOIREMENT			
Ouverture No-Kill toute l'année (voir règlement) . Pour tous renseignements : Jean Pierre : ☎ 06 77 85 83 67 et http://truite.buech.free.fr			
<small>Possibilité cartes à tarif réduit non nominatives (10 cartes journées = 150 €) Possibilité location du lac de pêche pour un groupe de pêcheurs</small>			

Autorisation renouvelée du 1/01/25 au 31/12/31

Pêche à la mouche en No-kill selon calendrier hors compétition ou location, avec carte.

Pêche aux appâts naturels (sans carte), les samedis et dimanches en avril, mai et juin, avec en juillet et aout les mercredis, lors de l'ouverture de « La Maison de la Pêche » (voir calendrier) et (règlement) 15 € le kg portion, 16 € grosses. (carte bleue, chèques et espèces acceptés)

Informations sur le site internet de l'AAPPMA « La Truite du Buëch ».

<http://truite.buech.free.fr>

Vente de cartes de pêche « La Truite du Buëch » :

Aspres sur Buëch : **Bureau du Tourisme Les Sources du Buëch** ☎ 04 92 58 68 88

Aspremont « **Epicerie du Buëch** » ☎ 04 92 57 13 04 appâts et matériel

Serres : **Bureau du Tourisme Sisteron-Buëch** ☎ 04 92 67 00 67

U Express : ☎ 04 92 67 59 00 et aussi appâts et matériel

Rosans : **Bureau du Tourisme Sisteron-Buëch** ☎ 04 92 66 66 66

Où va l'argent de votre carte de pêche ?

Répartition pour une carte à **80 €**

CPMA dont taxe agence eau et F. N. PECHE **41,20 €**

Fédération des AAPPMA Hautes Alpes **26,77 €**

Votre AAPPMA **12,03 €**

Vente de Cartes par correspondance.

Rien de plus simple, vous désirez une carte parmi celles dont le tarif figure en haut de cette page:

Vous envoyez un chèque libellé à : AAPPMA « La Truite du Buëch » du montant de la carte que vous désirez en le spécifiant, à : (AAPPMA « La Truite du Buëch » Président Jean Pierre CHOFFEL , 146 impasse Chapon - 05140 ASPREMONT) en donnant vos: Nom, prénom, date de naissance, adresse postale, ou numéro de carte internet.

Si vous voulez une carte touristique envoyez la carte initiale. Par retour du courrier, (gratuitement) vous recevrez votre carte avec les dates de lâchés prévus ainsi que votre bulletin d'information, vous aurez participé au financement de votre AAPPMA, et à la Protection des Milieux Aquatiques : Merci. (Si vous désirez le dépliant fédéral papier, il se trouve dans les Offices de Tourisme.)

Pour le plan d'eau de pêche de la Germanette à « La Maison de la Pêche » la carte annuelle peut vous être remise moyennant un chèque du montant de la carte, celle-ci vous sera envoyée avec le badge permettant l'accès au plan d'eau, à compter du 4 janvier 2025.

VENTE D'APPÂTS ET PETIT MATERIEL

U Express à Serres ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h45 et de 14h30 à 19h15 et le dimanche de 9h à 12h15.

Teignes, Vers de Terre, Vers de farines, Asticots.

Cannes, lancers, cuillères, hameçons etc..

Epicerie du Buëch à Aspremont ouvert du mardi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 15h à 19h30 et le dimanche de 8h30 à 12h30.

Teignes, Vers de Terre,

Petit matériel de pêche pour dépannage.

Des guides de Pêche BP JEPS dans le Buëch.

Bernard GALLIANO ☎ 06 87 85 47 20

Bastien GALLIANO ☎ 06 87 85 55 14

<http://www.guides-peche.com>

Qui viennent rejoindre un ancien champion de France

Patrick SANGUIN ☎ 06 62 19 19 46

<http://patrickanguin.free.fr>

N'hésitez pas à les contacter, devis de guidage sur demande.

VOTRE Conseil d'Administration :

Président : **Jean Pierre CHOFFEL** ☎ 06 87 85 47 20

Vice-Président : **Hervé LOCOGE** ☎ 06 70 72 17 42

Trésorière : **Sandrine COTTE** ☎ 06 87 44 16 44

Secrétaire : **Robert PALPANT** ☎ 06 87 53 13 88

Membres : Madame PALPANT Elisabeth, Messieurs ANGE Jacky, ATTENCOURT Jean Claude, BOIVIN Jean Pierre, CATELAN Raymond, DUCLOUX Jean Pierre, NOTHIAS Claude, ZURBACH Alain

Bulletin d'information Gratuit de « La Truite du Buëch »
 Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
 Conception illustration: Jean Pierre CHOFFEL
 Quartier « Le Chapon » 05140 ASPREMONT
 ☎ : 06 77 85 83 67

E-mail: truite.buech@cegetel.net
 Site : <http://truite.buech.free.fr>

Photos « La Truite du Buëch » Imprimé par nos soins.
 Dépôt légal 99-015. Récépissé 17/99



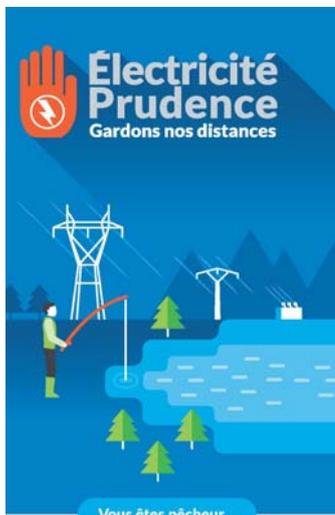
Si vous constatez une pollution ou une baisse anormale du niveau de l'eau, signalez le directement aux autorités compétentes, gardes, gendarmerie, fédération, présidents, etc... Voir téléphones utiles.

Avec la pêche, retrouvez votre nature...

Partenaire des structures associatives de pêche

Agence de VEYNES 05400
 102 Av du Commandant Dumont
 ☎ 08 20 82 55 31

Accueil Guichet de 8h20 à 12 h du mardi au samedi et de 13h30 à 17h le mardi, mercredi et vendredi ; le jeudi de 14h30 à 17h
 Espace libre-service Bancaire
 Avec automate 6h à 22h, 7j/7



Si vous pêchez trop près d'une ligne électrique, vous pouvez provoquer un arc électrique (ou amorçage) et risquer alors une électrocution.

SOYEZ VIGILANT À PROXIMITÉ DES LIGNES ÉLECTRIQUES !



Quelques recommandations à nos amis pêcheurs:
 Ne laissez pas traîner au bord de l'eau vos emballages d'appâts, sacs plastique, fils, trop souvent garnis d'hameçons, bouteilles, etc.. Le respect de votre environnement et des propriétaires riverains doit être le reflet de votre savoir vivre.
 Ne vous conduisez pas en irresponsable, la défense de l'environnement aquatique passe par les pêcheurs, la lutte contre les pollutions de toutes sortes que nous prônons commence par l'exemplarité que nous donnons autour de nous. Si nous voulons obtenir le respect du milieu aquatique il faut que notre comportement soit sans faille. Par nos actions de bénévolat pour la défense du milieu aquatique, la promotion du loisir pêche et l'éducation à l'environnement, nous devons nous affirmer et être les moteurs et les exemples à suivre par la jeunesse qui assure notre relève.



la pêche et les poissons

Ami lecteur

Ce bulletin d'information vous renseigne dans le domaine de la pêche et de la protection du Milieu Aquatique, du Buëch amont, intermédiaire, du Riou et Germanette.
 Si vous voulez participer à l'animation auprès des jeunes, vous pouvez téléphoner ou faire un mail pour donner vos disponibilités et l'action que vous aimeriez mener, toutes les bonnes volontés seront les bienvenues. Les Jeunes qui désirent participer à une animation pêche ainsi que les écoles ou centres sociaux peuvent faire de même, nous essayerons de répondre à leur attente.

Brèves du Buëch

Assemblée Générale de l'AAPPMA « La Truite du Buëch » date et lieu sera communiqué plus tard.
 Compte rendu moral, compte rendu financier, réalisations 2024, prévisions 2025 et questions diverses, votre présence est vivement souhaitée.

Il est rappelé que le nombre maximum de captures de salmonidés autorisé par pêcheur et par jour est de 6 (plus de 20 cm), le nombre de brochets est de 2. (entre 60 et 85 cm)



Prudence !
 Utilisation d'une ligne de grande longueur pour la pêche "au coup".

Téléphones utiles



Fédération : 04 92 53 54 71
 O.F.B. Chef: 06 30 48 87 59
 Police: 17
 SMIGIBA: 09 66 44 21 26
 O.F.B. Buëch : 06 72 08 12 63
 Local O.F.B. : 04 92 46 61 84
 DDT Police de l'Eau et de la Pêche
 04 92 51 88 14

Gardes Pêche AAPPMA

Franck ☎ : 06 41 45 25 97

Lonce ☎ : 06 73 06 64 79

Ils sont là pour vous aider mais aussi pour remettre dans le droit chemin.



CALME APPARENT, RISQUE PRÉSENT.
 Vous êtes près d'un barrage ou d'une usine hydroélectrique. À cet endroit, le niveau et la vitesse de l'eau peuvent augmenter brusquement. Soyez vigilants, respectez la signalisation.

Devenons l'énergie qui change tout.



ATTENTION RISQUE DE MONTÉE DES EAUX

Les canaux EDF ont leurs berges glissantes et dangereuses, il est à déplorer des accidents regrettables entraînant mort d'homme. Ces lieux sont interdits au public et de plus en plus des dégradations sont constatées sur certains ouvrages. La pêche y est bien sûr interdite, par son accès sur les ouvrages, les AAPPMA locales s'engagent à ne pas y introduire de truites, elles concentrent leurs efforts dans le plan d'eau du Riou permettant une bonne accessibilité à tous, dont un ponton réservé aux handicapés.